

Information financière relative au troisième trimestre 2020 et aux neuf premiers mois de 2020

EBITDAaL dopé par une dynamique commerciale retrouvée et par l'efficacité des mesures de réduction des coûts

- Croissance de +2,6 % de la base clients mobiles postpayés en glissement annuel; Progression de +30,8 % de la base clients convergents en glissement annuel
- Pour le T3, le chiffre d'affaires¹ recule de -0,6%, et les services facturés au client¹ progressent de +2,6 % en glissement annuel
- L'EBITDAaL¹ s'améliore de +7,2 % au T3 en glissement annuel
- Prévisions confirmées pour 2020

Chiffres clés opérationnels

- À partir de la seconde moitié du T3, Orange Belgium a affiché une **performance commerciale** vigoureuse, d'où un résultat financier exceptionnel malgré le maintien des **mesures contre le Covid-19** (ex. : la réouverture des shops a été autorisée mais avec une capacité limitée). Comme au T2, les mesures contre le Covid-19 ont encore pesé directement sur les revenus des services aux opérateurs du fait de la baisse du trafic SMS et de l'itinérance.
- **La base clients mobiles continue de croître, portée par le succès du portefeuille Go multi-cartes, malgré un environnement très concurrentiel.** Au milieu du trimestre, l'augmentation des données sur l'offre Go Plus a impulsé une nouvelle dynamique commerciale. Au cours du trimestre, Orange Belgium a enregistré **21 000 nouveaux abonnés mobiles postpayés**, à 2,6 millions d'abonnés (+2,6 % en glissement annuel).
- **Les ventes nettes de contrats convergents ont retrouvé des niveaux soutenus avec +17 000 nouveaux abonnés Love.** L'introduction de l'abonnement Go Plus à prix réduit associé à l'option Love, ainsi que le vif succès remporté par la nouvelle option proposant le foot belge, ont créé une dynamique positive pour les offres convergentes. Love Duo démontre une fois encore son attrait en apportant un tiers des ajouts bruts. La base clients mobiles convergents représente à présent 19,1% des clients mobiles postpayés, en progression de 454 pb par rapport au T3 2019.
- **L'ARPO convergent B2C a diminué de 3,0 % en glissement annuel à 75,4 €,** sous l'effet de l'accroissement de la clientèle de base Love Duo, commercialisée à un prix plus bas (18 % de la base clients convergents totale) et de la diminution des revenus hors forfait liés à l'itinérance. Cette baisse est en partie compensée par un nombre accru d'options (ex. : option Football).
- **L'ARPO mobile postpayé recule de 3,0% en glissement annuel à 20,5 €,** du fait de la diminution des revenus hors forfait due à une baisse de l'itinérance, en partie contrebalancée par la migration de clients vers des modèles tarifaires plus élevés dans le nouveau portefeuille Go.

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Belgium

	T3 2019	T3 2020	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.548	2.615	2,6%
Ajouts nets (en milliers)	32	21	-34,3%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	21,2	20,5	-3,0%
Base clients convergents (en milliers)	233	305	30,8%
Ajouts nets (en milliers)	17	17	-3,7%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	77,7	75,4	-3,0%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	14,6%	19,1%	454 bp

Éléments financiers marquants

- **Le chiffre d'affaires a atteint 335,3 millions d'euros, en légère baisse de 0,6 % en glissement annuel¹.** Les services facturés au client ont maintenu une trajectoire ascendante (+2,6 % en glissement annuel¹), soutenus principalement par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+27,6 % en glissement annuel). La pandémie de Covid-19 a déprimé les revenus des services aux opérateurs (-12,7 % en glissement annuel) du fait de la baisse des revenus liés aux SMS entrants (-9,1 millions d'euros) et de l'itinérance (compensée par la diminution des coûts d'itinérance). La diminution des revenus liés aux SMS n'a eu aucun impact sur l'EBITDAaL.
- **L'EBITDAaL a progressé de 7,2 % en glissement annuel¹ à 89,4 millions d'euros,** porté par l'accroissement des services facturés au client et par la baisse des coûts (-3,1 % en glissement annuel¹). La poursuite du **plan de transformation Bold Inside se traduit par une maîtrise structurelle des coûts.** L'activité câble a enregistré un EBITDAaL positif de 5,3 millions d'euros (+3,1 millions d'euros en glissement annuel).
- **L'eCapex a augmenté de 6,8 % en glissement annuel à 47,5 millions d'euros,** ce qui s'explique en partie par l'augmentation des installations pour les clients câbles par rapport à l'année dernière.

Chiffres-clés financiers du Groupe Orange Belgium (en millions d'€)

	en données	à base		Variation	Variation	en données	à base		Variation	Variation
	historiques	comparable ¹		à base	en données	historiques	comparable		à base	en données
en millions d'euros	T3 2019	T3 2019	T3 2020	comparable	historiques	9M 2018	9M 2018	9M 2019	comparable	historiques
Chiffre d'affaires consolidé	334,3	337,2	335,3	-0,6%	0,3%	971,4	993,6	971,9	-2,2%	0,1%
<i>Services facturés aux clients</i>	<i>221,8</i>	<i>224,7</i>	<i>230,6</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,0%</i>	<i>634,5</i>	<i>656,0</i>	<i>676,4</i>	<i>3,1%</i>	<i>6,6%</i>
EBITDAaL	83,6	83,4	89,4	7,2%	6,9%	220,5	219,6	237,6	8,2%	7,7%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>25,0%</i>	<i>24,7%</i>	<i>26,7%</i>	<i>193 bp</i>	<i>165 bp</i>	<i>22,7%</i>	<i>22,1%</i>	<i>24,4%</i>	<i>235 bp</i>	<i>174 bp</i>
eCAPEX	-39,3	-39,3	-41,9	6,8%	6,8%	-119,1	-119,1	-106,8	-10,3%	-10,3%
Cash-flow opérationnel	44,3	44,1	47,5	7,5%	7,0%	101,4	100,4	130,7	30,1%	28,9%
Endettement financier net	248,4		135,3			248,4		135,3		

1. La base comparable englobe les résultats 2019 d'Upsize N.V. avant l'acquisition

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex

Xavier Pichon, CEO d'Orange Belgium, commente:

Je suis heureux de vous présenter une excellente performance commerciale et financière réalisée au cours du trimestre écoulé. Malgré l'intensification de la concurrence, nous avons retrouvé notre dynamique commerciale, et nous sommes parvenus à maintenir la progression de nos offres mobiles et convergentes. Notre positionnement de « Bold Challenger » nous a permis de franchir le cap des 300 000 clients 4 ans seulement après l'installation de notre premier client câble.

Les mesures contre le Covid-19 ont encore partiellement pesé sur notre activité, limitant la capacité de nos shops et de nos commerciaux. Nous continuons à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la santé de nos clients, de nos collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes.

Nous maintenons également nos prévisions pour 2020 : nous tablons sur une légère diminution du chiffre d'affaires, sur un EBITDAaL compris entre 310 et 330 millions d'euros, et sur une légère baisse de l'eCapex.

Arnaud Castille, CFO, ajoute :

Une fois encore, nous sommes parvenus à enregistrer un solide résultat financier sur le trimestre écoulé. Les services facturés au client se sont améliorés malgré l'impact de la crise sanitaire. Cette progression, ajoutée à notre programme de transformation Bold Inside, nous a permis d'enregistrer un EBITDAaL vigoureux pour le troisième trimestre. Bold Inside continue à se traduire par une baisse structurelle de nos coûts.

Nous avons récemment annoncé notre choix d'un nouveau fournisseur pour nos infrastructures mobiles. Ce changement nous permettra d'une part de disposer d'un réseau de qualité optimale, et d'autre part de réaliser d'importantes baisses de coûts de construction et de maintenance à l'avenir. Les aspects financiers de l'accord de partage de réseaux estimés lors de l'annonce restent valides : une économie de 300 millions d'euros en numéraire sur 10 ans et des coûts initiaux de mise en place de 130 millions d'euros sur les trois prochaines années.

Table des matières

1.	Principaux éléments marquants	4
1.1	Éléments opérationnels marquants	4
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire	5
2.	Commentaires relatifs à la situation financière	7
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	7
2.2	État consolidé du résultat global	7
2.3	Liquidités et ressources en capital	8
2.4	Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité	9
2.4.1.	Orange Belgium	9
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg	11
3.	Perspectives	11
4.	Risques financiers et gestion du risque	11
5.	Litiges	12
6.	Événements postérieurs à la clôture	13
7.	Calendrier financier 2021	13
8.	Conférence téléphonique	13
9.	Actions	14
10.	États financiers consolidés	15
	Compte de résultats consolidé	15
	État consolidé de la situation financière	16
	État consolidé des flux de trésorerie	17
11.	Glossaire	18
	À propos d'Orange Belgium	20

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

■ Impact de la pandémie de Covid-19

Malgré l'allègement des mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19, Orange Belgium reste pleinement mobilisé pour assurer la continuité du réseau et du service et pour accompagner ses clients. Cette continuité du service et du réseau joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au Covid-19. Le réseau continue à absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour nos clients. Nos équipes techniques surveillent en permanence le réseau et s'emploient à le renforcer au besoin pour garantir à tout moment la fluidité des communications.

A un moindre degré, les mesures contre le Covid-19 ont également impacté la performance financière et opérationnelle de la société au cours du trimestre. Du fait des mesures de lutte contre la pandémie (distanciation sociale, mesures d'hygiène, nombre limité de clients...) la capacité de nos points de vente s'est également trouvée limitée. La limitation du nombre de visiteurs dans nos shops a également pesé sur la performance commerciale, ainsi que sur le nombre de projets ICT. Les restrictions dans les déplacements ont principalement impacté le trafic d'itinérance et les SMS.

■ Orange Belgium atteint la neutralité carbone pour ses activités pour la 6^{ème} année consécutive

Orange Belgium a obtenu le label CO2 Neutral de CO2logic et Vinçotte pour ses activités opérationnelles pour la 6^{ème} année consécutive. Ce label témoigne d'un engagement réel et mesurable de la part d'Orange Belgium dans la protection de l'environnement au travers d'efforts consacrés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la compensation des émissions inévitables. Ce label confirme que les activités opérationnelles d'Orange Belgium (infrastructures réseau, shops, voyages d'affaires et gestion des déchets) sont neutres en CO₂, ce qui signifie que chaque appel, chaque SMS ou chaque donnée mobile qui transite par le réseau de l'opérateur doit être considéré comme neutre en CO₂.

■ Orange Belgium s'engage à réduire ses émissions de CO₂ non liées à ses activités de 30 % d'ici à 2023

Orange Belgium s'engage à rester neutre en carbone pour ses activités notamment grâce à l'utilisation de technologies plus efficaces, comme la 5G, mais aussi grâce à la mise en œuvre de l'accord de partage de réseau d'accès mobile avec Proximus. Celui-ci permettra à l'opérateur de continuer à réduire la consommation énergétique de son réseau, malgré l'augmentation du trafic.

Orange Belgium limitera également l'utilisation du papier grâce à la digitalisation, fera la promotion d'emballages écoresponsables et continuera à investir dans son économie circulaire en recyclant et en reconditionnant le matériel Orange (appareils et modems).

Orange Belgium s'engage par ailleurs à réduire ses émissions de carbone non liées à ses activités (voitures de société et déplacements domicile-lieu de travail) de 30 % d'ici à 2023, grâce à un plan de mobilité à 360°. Ce plan inclut notamment un recours plus important au télétravail dans tous les départements, le soutien à des solutions alternatives à la voiture pour se rendre au bureau (vélo, transports en commun) et la modification de l'offre de voitures de société pour se tourner vers des véhicules émettant moins de CO₂ (y compris les voitures électriques et hybrides).

■ Orange Belgium a introduit les cartes SIM Half ID pour réduire sa consommation de plastique

Orange Belgium a introduit les cartes SIM Half ID : ces nouvelles cartes SIM sont deux fois plus petites que les cartes SIM ordinaires et permettront à Orange Belgium de réduire sa consommation de plastique de plus de 2 tonnes par an. Les premières cartes SIM Half ID ont été proposées début août 2020 dans les Smart Stores et Concept Stores d'Orange Belgium. Le basculement complet vers les cartes SIM Half ID est attendu début 2023.

Cette volonté de diminuer la consommation de plastique et l'introduction de l'eSIM s'inscrivent dans un projet plus large qui vise à réduire l'impact environnemental d'Orange Belgium.

■ Orange Belgium entend devenir leader dans le développement d'un marché du smartphone durable

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'environnement, Orange Belgium sensibilise le grand public en proposant une solution simple : rapporter son téléphone portable dans un point de vente Orange pour lui donner une seconde vie et contribuer à rendre la planète un peu plus verte. Orange Belgium entend donc renforcer son programme BuyBack, promouvoir les smartphones durables et bientôt commencer à vendre des smartphones reconditionnés dans son réseau commercial.

■ Orange Luxembourg - spectre 5G

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) a annoncé le résultat de la procédure de sélection concurrentielle pour l'attribution des fréquences 5G pour les bandes 700 MHz et 3,5 GHz. Un total de 390 MHz étaient offerts, à savoir 2 x 30 MHz dans la bande de fréquences 700 MHz, et 330 MHz dans la bande 3,5 GHz (3 420 – 3 750 MHz).

Orange Luxembourg est parvenu à acquérir 2 x 10 MHz dans la bande 700 MHz et 110 MHz dans la bande 3,5 GHz.

■ Orange Belgium secoue une fois encore le marché avec un prix inédit sur l'option football

Comme annoncé précédemment, Orange Belgium et Eleven Sports ont conclu un accord sur les droits de la Jupiler Pro League, permettant à tous les clients d'Orange Belgium (convergeants ou mobiles uniquement) de regarder le football belge. Orange Belgium va plus loin en donnant accès à du contenu footballistique au prix ultra compétitif de seulement 10,99 euros pour le nouveau pack à ses clients Love Trio, qui inclut 3 nouvelles chaînes dédiées exclusivement au football belge.

Par ailleurs, Orange revendra les pass Eleven Sports mensuels à ses abonnés Love Duo et mobiles, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accès équivalent aux matchs de la Pro League.

- **Orange Belgium annonce une augmentation considérable des données pour tous les détenteurs d'un abonnement Go Plus et propose des réductions supplémentaires sur Go Plus pour les familles**

Soucieux de veiller à ce que ses clients ne manquent jamais le contenu qu'ils aiment, Orange a relevé le plafond data des abonnements Go Plus de 5 à 8 GB, automatiquement et gratuitement pour chaque client (nouveau et existant).

Depuis le 20 août, les clients optant pour un abonnement Love Duo ou Love Trio combiné à un abonnement Go Plus, bénéficient d'une réduction de 4 euros sur chaque abonnement mobile Go Plus qu'ils y ajoutent. De plus, ces réductions s'ajoutent aux réductions multiscartes déjà associées aux abonnements Go Intense et Go Unlimited. Cette nouvelle baisse de prix sera automatiquement accordée à tous les clients résidentiels ayant déjà des abonnements Go Plus dans leur pack convergent.

- **Orange Belgium franchit le cap important des 300 000 clients convergents**
Après avoir lancé sa première offre convergente Love Trio (internet + TV + mobile) en mai 2016 et un an après le lancement de son offre innovante Love Duo (internet + mobile), Orange Belgium annonce avoir désormais séduit plus de 300 000 clients Love.
- **Orange Belgium lance une offre Smart Home et sa propre application mobile pour contrôler tous les appareils qui rendent une maison sûre et intelligente**

L'appétit des consommateurs pour les objets connectés et intelligents ne cesse de croître et, afin de répondre à cette demande, Orange Belgium lance aujourd'hui son portefeuille Smart Home, une offre complète d'objets intelligents tels que des caméras connectées, des prises et des ampoules intelligentes, qui peuvent tous être contrôlés par le biais d'une toute nouvelle application mobile afin de rendre les maisons des consommateurs plus intelligentes, plus sûres et plus économes en énergie, très simplement.

- **Orange Belgium choisit Nokia pour son futur réseau radio mobile**
Nokia a été sélectionné au terme d'un processus comparatif approfondi, fondé sur des critères technologiques, opérationnels et financiers. Orange Belgium mettra son réseau radio 2G/3G/4G existant entièrement à niveau d'ici à 2023. L'opérateur commencera également à déployer la 5G, en fonction de la disponibilité des fréquences et des limitations en matière de puissances d'émissions, afin de garantir la meilleure connectivité possible et d'éviter la saturation des réseaux actuels pour ses clients, mais également de permettre aux entreprises de profiter pleinement des opportunités industrielles offertes par la 5G.

- **Xavier Pichon nommé CEO d'Orange Belgium à partir du 1er septembre 2020**

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a décidé de nommer Xavier Pichon au poste de CEO à compter du 1er septembre 2020. Xavier Pichon compte 20 ans d'expérience comme membre du comité exécutif de grands groupes. Il a commencé sa carrière en 1990 avant de rejoindre Orange en 1998 où il a occupé plusieurs fonctions, dont celle de Directeur Financier chez Orange France et Directeur Groupe des Relations Investisseurs. Son dernier poste fut celui de Directeur Général Adjoint d'Orange France, chargé des finances, de la stratégie, de la transformation et du développement. Xavier est reconnu pour ses solides compétences en matière de gestion, sa profonde expertise en stratégie d'entreprise et sa grande expérience des relations avec les investisseurs et les parties prenantes.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

- **Orange Belgium prend acte de la décision finale des régulateurs sur les prix de gros pour l'accès aux réseaux câblés**
Le 27 mai 2020, la CRC a publié sa décision finale quant aux nouveaux tarifs de gros pour l'accès aux réseaux câblés. Ceux-ci sont légèrement inférieurs au projet de décision présenté à la Commission européenne. Ces nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1er juillet 2020.

Orange Belgium regrette que les commentaires de la Commission européenne se soient traduits par des modifications seulement modestes au projet de décision.

Orange Belgium considère que les tarifs de gros, notamment pour les services d'accès à internet à haut débit, resteront sensiblement supérieurs aux « charges équitables » au détriment du consommateur. De plus, l'augmentation significative des tarifs de gros à terme (jusqu'à 25 %) favorise des hausses régulières et injustifiées des prix de détail pour le consommateur belge.

Orange Belgium demande aux régulateurs de suivre de près les effets de cette décision sur l'évolution des prix pour les clients belges, comme le demande la Commission européenne ; et d'engager une revue des prix de gros aussitôt que des effets négatifs sont observés sur les prix de détail afin d'en limiter la hausse systématique.

Une telle évaluation devrait être programmée au plus tard avant la fin de 2021.

- **Consultation à propos des tarifs d'accès au réseau de fibre optique de Proximus**
L'IBPT a lancé le 30 septembre 2020 une consultation à propos des tarifs mensuels d'accès au réseau de fibre optique de Proximus. Cette consultation prend fin le 30 octobre 2020.
- **Consultation à propos des coûts ponctuels facturés aux opérateurs des réseaux câblés**
L'IBPT a lancé le 8 octobre 2020 une consultation à propos des coûts ponctuels facturés aux opérateurs des réseaux câblés. Cette consultation prend fin le 12 novembre 2020.

■ **Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**

Les arrêtés royaux relatifs à l'attribution des fréquences de 700, 1400 et 3400-3800 MHz ainsi qu'aux conditions de renouvellement ou de réattribution des fréquences de 900, 1800 et 2100 MHz n'ont pas été finalisés par le gouvernement précédent.

L'IBPT a lancé fin 2019 une consultation portant sur différentes questions ayant trait aux fréquences, notamment la possibilité pour l'IBPT de prolonger les licences pour les bandes de fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz au-delà de mars 2021, date actuellement prévue de la fin des licences, la proposition d'augmenter le prix de réserve pour la bande de fréquences 3,6 GHz, et les conditions pour les réseaux 5G privés utilisant la fréquence 3,8 - 4,2 GHz.

Le nouveau gouvernement fédéral a déclaré vouloir faire avancer rapidement le processus d'enchères, mais l'attribution des fréquences 5G et le renouvellement du spectre 900-1800 et 2100 MHz sera retardé jusqu'au second semestre 2021. L'accord de coalition ayant permis la formation d'un nouveau gouvernement est ambigu en ce qui concerne les conditions finales pour les licences 5G. Des précisions s'imposent pour avoir une vision claire de la date des enchères et des conditions pour les licences 5G.

Via ses décisions du 15 juillet et 13 octobre 2020, l'IBPT a octroyé des droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences radioélectrique 3600-3800 MHz pour les services 5G à quatre opérateurs : Orange Belgium, Proximus, Telenet et Cegeka. Les droits d'utilisation rendent possible les premiers développements commerciaux de la 5G dans cette bande de fréquence et resteront valides jusqu'au début des licences qui seront attribuées par les enchères. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action opposés à la 5G ont interjeté appel de cette décision auprès de la Cour des marchés de Bruxelles, demandant l'annulation des décisions au motif qu'elles étaient contraires au droit administratif et au droit de l'environnement. Orange Belgium, Telenet et Proximus interviennent dans le cadre des procédures pour défendre et préserver leurs licences provisoires respectives. Aucune décision n'est attendue avant le deuxième trimestre 2021. En attendant, ces décisions s'appliqueront.

L'IBPT a décidé le 20 février 2020 de mettre aux enchères la bande de 15 MHz duplex (bandes 2520-2535 / 2640-2655 MHz) encore libre dans la bande 2,6 GHz pour les services 4G. Les droits d'utilisation sont valables pour une période de 15 ans (de 2020 à 2035) et ne comportent aucune condition de couverture particulière. Proximus et Orange, qui détiennent déjà chacun 2x20 MHz dans cette bande, et Telenet, qui détient 2x15 MHz, n'ont pas été autorisés à participer à cette procédure en raison du *spectrum cap* applicable. Par sa décision du 22 septembre 2020, l'IBPT a accordé l'autorisation à l'unique candidat, Citymesh.

L'IBPT a lancé le 10 juin 2020 une consultation concernant une prolongation de cinq ans des droits d'utilisation de Gridmax pour la bande de fréquence 3,5 GHz (attribuée le 17 août 2016 et valide jusqu'au 16 mars 2021). La décision de 13 octobre 2020 de l'IBPT accorde l'extension telle qu'initialement proposée.

De manière générale, Orange Belgium considère que les attributions de fréquences devraient être subordonnées à la visibilité sur les objectifs à long terme des opérateurs, ainsi qu'à des obligations de déploiement, de manière à garantir que les opérateurs investissent effectivement dans les réseaux et qu'ils utilisent les fréquences de manière efficace et effective.

■ **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus ont signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet a déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence, laquelle, dans sa décision du 10 janvier 2020, a accordé à l'IBPT un délai de 2 mois supplémentaires pour lui permettre de réexaminer l'accord. Les mesures provisoires décidées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

La procédure sur le fond est en cours.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données historiques T3 2019	à base comparable T3 2019	T3 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données historiques 9M 2019	à base comparable 9M 2019	9M 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
Chiffre d'affaires	334,3	337,2	335,3	-0,6%	0,3%	971,4	993,6	971,9	-2,2%	0,1%
Belgique	320,0	323,0	321,4	-0,5%	0,4%	931,7	954,0	933,5	-2,2%	0,2%
Luxembourg	17,9		18,3		2,0%	50,4		49,7		-1,4%
Élimination intra-groupe	-3,7		-4,4		18,1%	-10,8		-11,3		5,3%
EBITDAaL	83,6	83,4	89,4	7,2%	6,9%	220,5	219,6	237,6	8,2%	7,7%
Belgique	81,8	81,6	86,7	6,1%	5,9%	215,0	214,1	229,2	7,1%	6,6%
Luxembourg	1,8		2,7		55,2%	5,5		8,4		53,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>25,0%</i>	<i>24,7%</i>	<i>26,7%</i>	<i>193 bp</i>	<i>165 bp</i>	<i>22,7%</i>	<i>22,1%</i>	<i>24,4%</i>	<i>235 bp</i>	<i>174 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a connu une légère diminution de 0,6 % à 335,3 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données historiques T3 2019	à base comparable T3 2019	T3 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données historiques 9M 2019	à base comparable 9M 2019	9M 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
<i>Convergence</i>	44,3	44,3	56,5	27,6%	27,6%	123,4	123,4	162,9	32,0%	32,0%
<i>Mobile seul</i>	155,4	155,4	149,7	-3,7%	-3,7%	463,1	463,1	440,3	-4,9%	-4,9%
<i>Fixe seul</i>	13,5	13,7	14,5	5,6%	7,2%	37,1	38,6	43,3	12,2%	16,9%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	8,6	11,3	10,0	-11,4%	16,1%	10,9	30,9	29,9	-2,9%	174,0%
Services facturés aux clients	221,8	224,7	230,6	2,6%	4,0%	634,5	656,0	676,4	3,1%	6,6%
Vente d'équipement	29,6	29,6	33,3	12,3%	12,3%	90,9	90,9	89,4	-1,7%	-1,7%
Services aux opérateurs	73,2	73,2	63,9	-12,7%	-12,7%	212,3	212,3	182,8	-13,9%	-13,9%
Autres revenus	9,6	9,7	7,4	-23,9%	-23,1%	33,7	34,5	23,3	-32,5%	-30,9%
Chiffre d'affaires	334,3	337,2	335,3	-0,6%	0,3%	971,4	993,6	971,9	-2,2%	0,1%

- **Les services facturés au client** ont connu une progression de 2,6 % sur une base comparable à 230,6 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services mobiles. Les services IT & Intégration se sont inscrits en baisse, en raison de l'impact sur les projets des mesures contre la pandémie de Covid-19.
- **Les ventes d'équipements** ont connu une progression de 12,3 % à 33,3 millions d'euros.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont reculé de 12,7 %, une baisse qui est attribuable principalement à la chute du trafic de SMS et de l'itinérance.
- **Les autres revenus** ont reculé de 23,9 % à 7,4 millions d'euros, sous l'effet de la baisse des ventes de terminaux par l'intermédiaire d'agents.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a diminué de 3,1 % en glissement annuel sur une base comparable, à 245,8 millions d'euros.

en millions d'euros	en données historiques T3 2019	à base comparable T3 2019	T3 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données historiques 9M 2019	à base comparable 9M 2019	9M 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
Coûts directs	-154,5	-155,9	-143,8	-7,8%	-7,0%	-438,3	-448,2	-400,7	-10,6%	-8,6%
Charges de personnel	-36,2	-37,8	-37,0	-2,1%	2,4%	-109,4	-121,5	-111,3	-8,4%	1,7%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-59,9	-60,1	-65,0	8,2%	8,5%	-203,2	-204,4	-222,3	8,8%	9,4%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	<i>-12,0</i>	<i>-12,0</i>	<i>-12,7</i>			<i>-35,3</i>	<i>-35,3</i>	<i>-37,1</i>		
	-250,6	-253,8	-245,8	-3,1%	-1,9%	-750,9	-774,1	-734,3	-5,1%	-2,2%

- Les **coûts directs** ont été réduits de 7,8 % à 143,8 millions d'euros sur une base comparable. Cette évolution est due principalement à une baisse importante des coûts d'interconnexion de SMS, en partie compensée par l'augmentation des coûts de l'activité câble.
- Les **charges salariales** se sont élevées à 37,0 millions d'euros, en baisse de 2,1 % par rapport au T3 2019 sur une base comparable, en raison d'une baisse du taux d'activité et d'un ralentissement des recrutements.
- Les **coûts indirects** ont augmenté de 8,2 % sur une base comparable, principalement sous l'effet des dépenses de réseau et d'IT.

De l'EBITDAaL au résultat net

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	en données historiques T3 2019	T3 2020	en données historiques 9M 2019	9M 2020
EBITDAaL	83,6	89,4	220,5	237,6
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	25,0%	26,7%	22,7%	24,4%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,6	0,0	0,6	0,1
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,2	0,0	-0,2	0,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-60,8	-58,2	-181,2	-176,8
Autres frais de restructuration	-1,4	-1,1	-6,0	-4,7
Frais d'intérêt de location	0,0	0,2	0,0	1,4
Résultat opérationnel (EBIT)	21,8	30,4	33,8	57,5
Résultat financier	-1,1	-1,2	-3,3	-4,3
Résultat courant avant impôts (PBT)	20,7	29,2	30,6	53,3
Impôts	-6,2	-7,7	-7,6	-11,3
Résultat net consolidé	14,5	21,4	22,9	41,8

- L'**EBITDAaL** s'est inscrit en hausse de 7,2 % sur une base comparable à 89,4 millions d'euros. Cette amélioration est due principalement au résultat positif des services facturés au client et aux efforts de maîtrise des coûts.
- Les **amortissements corporels et incorporels** ont diminué, à 58,2 millions d'euros.
- Les **charges de restructuration** se sont élevées à 1,1 million d'euros pour le trimestre.
- Les **charges financières nettes** (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,3 million d'euros) sont ressorties à 1,1 million d'euros.
- Le groupe enregistre une **charge d'impôt** de 7,7 millions d'euros au T3 2020 contre 6,2 millions d'euros au T3 2019.
- Orange Belgium a publié un **résultat net** de 21,4 millions d'euros pour le T3 2020 contre 14,5 millions d'euros au T3 2019.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **cash-flow opérationnel** a augmenté, passant de 44,3 millions d'euros au T3 2019 à 47,5 millions d'euros au T3 2020, porté par l'amélioration de l'EBITDAaL.

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	T3 2019	T3 2020	9M 2019	9M 2020
EBITDAaL	83,6	89,4	220,5	237,6
eCAPEX	-39,3	-41,9	-119,1	-106,8
Cash-flow opérationnel	44,3	47,5	101,4	130,7

Le **cash-flow organique** s'est établi à 46,1 millions d'euros au T3 2020.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	en données historiques T3 2019	T3 2020	en données historiques 9M 2019	9M 2020
Résultat net consolidé	14,5	21,4	22,9	41,8
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	72,2	79,3	242,7	249,4
Variation du besoin en fonds de roulement	22,2	4,1	28,4	24,1
Autres décaissements nets	-1,3	-2,9	-21,7	-24,7
Flux net de trésorerie généré par l'activité	107,7	102,0	272,3	290,6
eCapex	-39,3	-41,9	-119,1	-106,8
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-4,6	-1,2	-20,1	-15,4
Remboursements des dettes locatives	-11,9	-12,8	-34,0	-37,5
Cash-flow organique	51,8	46,1	99,2	130,9

L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 135,3 millions d'euros, contre 234,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, a été ramené à 0,4 x.

Endettement net

en millions d'euros	31.12.2019	30.09.2020
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-18,3	-25,4
Quasi-disponibilités	-1,9	-60,7
	-20,2	-86,1
Passifs financiers		
Emprunt inter-sociétés à court terme	6,7	215,4
Emprunt inter-sociétés à long terme	0,6	2,0
Emprunts bancaires	247,1	4,1
	254,4	221,5
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	234,3	135,3
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,8	0,4

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Analyse opérationnelle

Services convergents

La base clients convergents d'Orange Belgium a continué de s'accroître au T3 2020. Au cours du trimestre, l'offre Love a attiré 17 000 nouveaux abonnés pour atteindre 305 000 clients Love. Les clients B2C représentent près de 90 % de la base clients convergents.

La part des abonnés Love Duo continue d'augmenter trimestre après trimestre pour représenter 18% de la clientèle de base à la fin du T3 2020. Cette amélioration a un impact direct sur l'ARPO convergent B2C, qui connaît une légère diminution de 3,0% en glissement annuel, dans la mesure où Love Duo est commercialisée à un prix plus bas que Love Trio. De plus, la chute de l'itinérance a également eu une incidence.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services convergents (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2019	T3 2020	Variation		T3 2019	T3 2020
Base clients convergents				Ajouts nets		
Base clients convergents B2C	209	273	30,6%	Base clients convergents B2C	15	15
Base clients convergents B2B	24	32	33,0%	Base clients convergents B2B	2	2
	233	305	30,8%		17	17
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	77,7	75,4	-3,0%			

Services mobiles

Avec un ajout net de 21 000 abonnés sur le trimestre, la base clients postpayés a atteint 2,6 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 14,1 %.

L'ARPO mobile postpayé s'est inscrit en baisse de 3,0 % à 20,5 € au troisième trimestre 2020, la chute du trafic d'itinérance ayant entraîné une diminution des revenus hors forfait. L'ARPO prépayé a connu une progression de 11,5 % au T3 2020 sous l'effet de la progression des volumes data et voix en Belgique par rapport à l'année dernière à la même période.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2019	T3 2020	Variation		T3 2019	T3 2020
Clients mobiles				Ajouts nets		
Convergent B2C	319	430	34,5%	Convergent B2C	25	33
Convergent B2B	52	71	34,8%	Convergent B2B	5	4
Mobiles uniquement	2.176	2.115	-2,8%	Mobile uniquement	2	-17
Forfait	2.548	2.615	2,6%	Forfait	32	21
Prépayés	553	475	-14,1%	Prépayés	-4	-8
M2M	1.305	1.531	17,3%	M2M	67	69
	4.406	4.621	4,9%		95	81
Clients MVNO	321	343	7,0%	Clients MVNO	44	15
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	18,3	18,2	-0,6%			
Forfaits	21,2	20,5	-3,0%			
Prépayés	6,7	7,4	11,5%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a connu une diminution de 0,5 % sur une base comparable à 321,4 millions d'euros. Ce recul s'explique principalement par la diminution du trafic SMS et du trafic d'itinérance.

Néanmoins, les services facturés au client ont enregistré une nouvelle progression de 3,1 % à 220,0 millions d'euros, portés par la progression des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents est resté orienté à la hausse avec une progression de 27,6 % en glissement annuel, ce qui traduit le succès de l'offre Love.

Les ventes d'équipement ont progressé de 10,8 % à 29,2 millions d'euros au T3 2020, grâce à l'effet de rattrapage observé pendant la période qui a suivi le confinement.

Le chiffre d'affaires facturé aux opérateurs a reculé de 12,4 % à 61,9 millions d'euros sous l'effet de la baisse des revenus liés aux SMS et du trafic d'itinérance.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques
	T3 2019	T3 2019	T3 2020	Variation	Variation	9M 2019	9M 2019	9M 2020	Variation	Variation
Convergence	44,3	44,3	56,5	27,6%	27,6%	123,4	123,4	162,9	32,0%	32,0%
Mobile seul	146,4	146,4	141,0	-3,7%	-3,7%	436,6	436,6	414,8	-5,0%	-5,0%
Fixe seul	11,3	11,5	12,6	9,4%	11,4%	30,3	31,9	36,8	15,4%	21,3%
Services informatiques & Intégration	8,6	11,3	10,0	-11,4%	16,1%	10,9	30,9	29,9	-2,9%	174,0%
Services facturés aux clients	210,6	213,5	220,0	3,1%	4,5%	601,2	622,7	644,4	3,5%	7,2%
Vente d'équipements	26,4	26,4	29,2	10,8%	10,8%	82,3	82,3	79,4	-3,6%	-3,6%
Vente en gros	70,6	70,6	61,9	-12,4%	-12,4%	206,6	206,6	178,3	-13,7%	-13,7%
Autres revenus	12,4	12,5	10,2	-18,3%	-17,5%	41,5	42,3	31,4	-25,8%	-24,4%
Chiffre d'affaires	320,0	323,0	321,4	-0,5%	0,4%	931,7	954,0	933,5	-2,2%	0,2%
EBITDAaL	81,8	81,6	86,7	6,1%	5,9%	215,0	214,1	229,2	7,1%	6,6%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>25,6%</i>	<i>25,3%</i>	<i>27,0%</i>	<i>169 bp</i>	<i>139 bp</i>	<i>23,1%</i>	<i>22,4%</i>	<i>24,5%</i>	<i>211 bp</i>	<i>147 bp</i>

L'EBITDAaL s'accroît de 6,1 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés au client et de la maîtrise des coûts sur le trimestre.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a porté sa base d'abonnés mobiles à 206 000 contrats, soit une progression de 3,6 %.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles

	T3 2019	T3 2020	Variation		T3 2019	T3 2020
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfait	113	117	3,5%	Forfait	1	0
Prépayés	15	16	9,5%	Prépayés	1	2
M2M	71	71	1,1%	M2M	0	3
	198	206	3,6%		2	6
Clients MVNO	3	3	0,1%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires a augmenté de 2,0 % au cours du trimestre à 18,3 millions d'euros, ce qui résulte principalement de l'augmentation des ventes d'équipement (notamment de terminaux autonomes), qui a partiellement contrebalancé la diminution des services facturés au client et des revenus des services aux opérateurs.

L'EBITDAaL s'est amélioré de 55,2 % à 2,7 millions d'euros

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

	en données historiques	à base comparable	à base comparable	en données historiques	en données historiques	à base comparable		à base comparable	en données historiques
en millions d'euros	T3 2019	T3 2019	T3 2020 Variation	Variation	9M 2019	9M 2019	9M 2020	Variation	Variation
Mobile seul	9,0		8,7	-3,4%	26,5		25,5		-3,9%
Fixe seul	2,2		1,9	-14,2%	6,7		6,5		-3,1%
Services facturés aux clients	11,2		10,6	-5,5%	33,2		32,0		-3,8%
Vente d'équipements	3,2		4,0	25,0%	8,5		10,0		16,7%
Services aux opérateurs	3,5		2,9	-14,8%	8,4		7,0		-16,6%
Autres revenus	0,0		0,7	NA	0,2		0,8		247,9%
Chiffre d'affaires	17,9		18,3	2,0%	50,4		49,7		-1,4%
EBITDAaL	1,8		2,7	55,2%	5,5		8,4		53,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>9,9%</i>		<i>15,0%</i>	<i>516 bp</i>	<i>10,9%</i>		<i>16,9%</i>		<i>602 bp</i>

3. Perspectives

Orange Belgium reconfirme ses prévisions pour 2020 : le groupe table sur une légère diminution de son chiffre d'affaires en 2020 sur une base comparable.

Pour 2020, la société vise un EBITDAaL compris entre 310 millions d'euros et 330 millions d'euros. Ces prévisions se fondent sur une série d'anticipations, à savoir :

- moins de facteurs défavorables qu'en 2019
- première année durant laquelle la société versera la redevance sur la marque Orange sur la totalité de l'exercice
- premier exercice complet durant lequel Medialaan sera intégré au réseau de la société
- nouvelle réglementation des tarifs de gros d'accès au câble mise en place au T3
- économies réalisées grâce à notre programme Bold Inside
- impact du Covid-19 (chute du trafic de SMS, de l'itinérance, des ventes de terminaux, des services IT & d'intégration B2B, des créances douteuses potentielles de la clientèle B2B, parallèlement aux mesures d'atténuation mises en œuvre)

Par ailleurs, le montant total des eCapex devrait légèrement diminuer par rapport à l'année dernière, en incluant le contrat de partage de réseaux.

4. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2019 (p.78-79 et p.120-121).

5. Litiges

■ Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Des discussions sont actuellement en cours avec le gouvernement wallon pour la période à venir, concernant la possibilité de réaliser des investissements en contrepartie d'une réduction des taxes, selon des modalités similaires à celles de la période 2016-2019. Ces discussions n'ont pas encore abouti.

■ Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câble dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Le tribunal a été prié de fixer une date pour l'audience intermédiaire.

■ Accès au réseau câble de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câbles, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers. Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019 la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. La Cour a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2500€ par jour de retard. Telenet a introduit un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250.000€ (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Les plaidoiries ont eu lieu le 24 septembre. Un jugement est attendu pour la fin du mois d'octobre 2020.

■ Accès au réseau câble de Telenet – profil propre

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câbles, les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les cablo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le cablo-opérateur à ses propres clients retail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018 le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019 lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgique a décidé d'interjeter appel de ce jugement. Les plaidoiries auront lieu au premier trimestre 2021.

■ Lycamobile

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

■ Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu

et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

- **Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet**

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclamé la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Orange Belgium intervient dans cette procédure pour soutenir la position de l'IBPT. Orange Belgium a déposé des mémoires en cassation le 25 février 2020. Les dates pour les plaidoiries ne sont pas encore définies.

- **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe. Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l'Autorité belge de la Concurrence dans le cadre de différentes demandes d'informations.

- **VOO**

Mi février 2020, Orange Belgium a cité à comparaître Nethys et Providence pour obtenir du juge des Référé la suspension de la vente des actions VOO détenues par Nethys mais à céder à Providence. Une action au fond, en annulation de la vente, avait été également lancée vis-à-vis des mêmes parties.

Fin juin 2020, le juge a suspendu la cession des actions, suivant ainsi l'argumentaire d'Orange Belgium quant au caractère apparemment douteux de la première convention de vente des actions VOO à Providence en mai 2019, qui s'est propagé à la seconde transaction de décembre 2019 après une remise en question du premier accord par le nouveau management de Nethys.

Nethys a indiqué ne pas vouloir faire appel de cette ordonnance de référé et remettre en place un nouveau processus de vente avant la fin 2020, activant ainsi une condition résolutoire contenue dans l'accord Nethys/Providence et fixée au 30 juin 2020.

- **Licences temporaires bande 3,6 GHz- 3,8 GHz**

Le 15 juillet, le régulateur belge des télécommunications (IBPT) a publié les décisions accordant des droits d'utilisation temporaires dans la bande de fréquences 3600-3800 MHz à quatre opérateurs: Cegeka, Orange Belgium, Proximus et Telenet. Ces droits d'utilisation permettent à ces opérateurs d'initier les premiers développements 5G dans cette bande de fréquences en Belgique. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action contre la 5G ont contesté ces décisions devant la cour des Marchés de Bruxelles. Ils demandent l'annulation des décisions pour des raisons de droit administratif et environnemental. Orange Belgium, Telenet et Proximus interviendront dans les procédures pour défendre et préserver leur licence temporaire. Un jugement n'est pas attendu avant le deuxième trimestre 2021.

- **All Communications - GSM - répéteurs**

L'entreprise "All Communications" a fait appel devant la Cour des Marchés de Bruxelles de la décision de l'autorité belge de régulation des télécommunications (IBPT) qui vise à empêcher All Communications d'installer des répéteurs GSM sans l'accord préalable d'un opérateur mobile. Tous les opérateurs mobiles sont intervenus dans la procédure. Les plaidoiries auront lieu en décembre 2020.

6. Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif n'est intervenu après la clôture du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2020.

7. Calendrier financier 2021

5 février Résultats financiers du T4 2020 (7h00 CET) – Communiqué de presse

5 février Résultats financiers du T4 2020 (14h00 CET) – Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

8. Conférence téléphonique

Date : 23 octobre 2020

Heure : 14h00 (CET), 13h00 (UK), 8h00 (US/NY)

Code pin : 62928188#

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T3 2019	T3 2020
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	19,6	14,3
Volume quotidien moyen	44.535	48.944
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,8	0,7
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	36,1	104,1
Cours de clôture (en euros)	18,9	13,8
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1.136,7	827,0

10. États financiers consolidés

Compte de résultats consolidé

en millions d'euros	30.09.2019	30.09.2020
Services facturés aux clients	634,5	676,4
Convergence	123,4	162,9
Mobile seul	463,1	440,3
Fixe seul	37,1	43,3
Services informatiques & Intégration	10,9	29,9
Vente d'équipement	90,9	89,4
Vente en gros	212,3	182,8
Autres revenus	33,7	23,3
Chiffre d'affaires consolidé	971,4	971,9
Achats de matériel	-129,4	-115,6
Autres coûts directs	-305,8	-281,9
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-3,1	-3,2
Coûts directs	-438,3	-400,7
Charges de personnel	-109,4	-111,3
Dépenses commerciales	-28,7	-26,5
Autres dépenses IT et réseau	-67,2	-73,5
Frais immobiliers	-11,2	-10,5
Frais généraux	-40,7	-44,6
Autres produits indirects	17,6	17,4
Autres coûts indirects	-37,8	-46,2
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-35,3	-37,1
Coûts indirects	-203,2	-221,0
Autres frais de restructuration*	-6,0	-4,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-181,2	-176,8
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,2	0,0
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,6	0,1
Résultat opérationnel (EBIT)	33,8	57,5
Résultat financier	-3,3	-4,3
Charges financières	-3,3	-4,3
Revenus financiers	0,0	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	30,6	53,3
Impôts	-7,6	-11,3
Résultat net consolidé**	22,9	41,8
Résultat net consolidé part du groupe	23,0	42,7
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	22,9	41,8
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	0,0	0,9
Résultat global de l'ensemble consolidé	23,0	42,7
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	23,0	42,7
Résultat de base par action (en EUR)	0,38	0,70
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59.978.283	59.898.567
Résultat dilué par action (en EUR)	0,38	0,70
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59.978.283	59.898.567

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement.

** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2019 (*) Retraité	30.09.2020
ACTIF		
Ecart d'acquisition	104,4	104,4
Autres immobilisations incorporelles	276,9	248,9
Immobilisations corporelles	747,6	704,9
Droits d'utilisation des actifs loués	297,3	316,0
Titres mis en équivalence	5,3	5,4
Actifs financiers non courants	3,1	3,5
Autres actifs non courants	0,6	0,6
Actifs d'impôts différés	2,6	2,0
Total actifs non-courants	1.437,8	1.385,8
Stocks	32,0	19,2
Créances clients	224,8	191,8
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	64,8	58,5
Actifs financiers courants	0,4	0,4
Dérivés actifs courants	0,5	0,3
Autres actifs courants	5,2	3,8
Impôts et taxes d'exploitation actifs	0,5	0,7
Impôt et taxes d'exploitation actifs	1,5	0,2
Charges constatées d'avance	14,0	17,7
Disponibilités et quasi-disponibilités	20,2	86,1
Total de l'actif courant	363,8	378,8
Total de l'actif	1.801,6	1.764,6
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	446,8	459,5
Actions propres	-0,2	-1,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	591,5	602,9
Total des capitaux propres	591,5	602,9
Passifs financiers non courants	245,0	3,8
Passifs locatifs non courants	244,6	270,8
Dérivés passifs non courants	0,8	0,8
Provisions pour démantèlement non courantes	75,3	73,6
Autres passifs non courants	2,6	2,7
Impôts différés passifs	12,1	8,6
Total des passifs non courants	580,5	360,3
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	52,9	37,5
Dettes fournisseurs	314,0	298,5
Passifs financiers courants	9,4	217,5
Passifs locatifs courants	51,7	42,7
Dérivés passifs courants	1,5	0,2
Avantages du personnel courantes	35,8	37,9
Provisions pour démantèlement courantes	2,1	1,8
Provisions pour restructuration courantes	1,9	0,4
Autres passifs courants	10,4	4,7
Impôts et taxes d'exploitation passifs	78,7	90,9
Impôt sur les sociétés	3,5	9,3
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	65,7	58,3
Produits constatés d'avance	2,0	1,6
Total des passifs courants	629,6	801,4
Total du passif	1.801,6	1.764,6

* La société se réfère à la Note 4 du communiqué de presse du deuxième trimestre 2020 pour un complément d'information sur la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de l'acquisition d'Upsize N.V.

État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	30.09.2019	30.09.2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	22,9	41,8
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	12,9	20,7
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	181,2	176,8
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	34,1	-37,1
Perte de valeur des actifs non courants	0,2	0,0
Résultat de cession	-0,8	-1,0
Dotations (reprises) des provisions	1,4	-2,7
Résultat des entités mises en équivalence	-0,6	-0,1
Impôt sur les sociétés	7,6	11,3
Résultat financier	3,3	4,3
Rémunération en actions	0,3	-0,2
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	3,1	3,2
	242,7	249,4
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	11,7	13,1
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-7,1	29,8
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	18,2	-16,6
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	8,3	6,2
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	0,7	-7,4
Variations des autres éléments d'actif et de passif	-3,4	-1,0
	28,4	24,1
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-10,7	-12,7
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-2,7	-4,2
Impôt sur les sociétés décaissé	-8,3	-7,8
	-21,7	-24,7
Flux net de trésorerie généré par l'activité	272,3	290,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-119,1	-106,8
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-20,1	-15,4
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-35,1	-0,4
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	-0,4	-0,2
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-174,7	-122,8
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	-15,2	-26,8
Remboursements des dettes locatives	-34,0	-37,5
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-25,1	-6,2
Rachat d'actions propres	-0,7	-1,3
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-105,0	-101,9
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	-7,4	65,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	26,6	20,2
dont disponibilités des activités poursuivies	19,9	18,3
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	6,7	1,9
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	-7,4	65,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	19,2	86,1
dont disponibilités des activités poursuivies	17,9	25,4
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	1,3	60,7
Cash-flow organique *	99,2	130,9

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

11. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
mobile only services	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Avant le 31 décembre 2018, cette notion se définissait comme l'EBITDA ajusté après déduction des CAPEX.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019)	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
Mobile	
Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO)..
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom S.A. (100 %), Walcom Liège S.A. (100%), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A.(100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et MWingz S.R.L. (50 %).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez	ana.castanolopez@orange.com	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99

ir@orange.be

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479 016 058
Younes Al Bouchouari	younes.albouchouari@orange.be	+32 477 69 87 73

press@orange.be